

## Soins en fin de vie : la priorité à la volonté des usagers

**Montréal, 3 septembre 2015** – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, est consterné de l'attitude de certains représentants du corps médical et du milieu des soins palliatifs qui refusent d'offrir l'aide médicale à mourir pourtant prévue par la Loi.

« L'adoption des dispositions légales permettant l'aide médicale à mourir, dans de strictes conditions pour les usagers et dans le respect de la volonté individuelle des médecins, est le fruit d'un long et rigoureux processus qui a fait école jusqu'à l'extérieur du Québec. Que des institutions y fassent obstacle revient pour elles à se placer en porte à faux par rapport à la volonté des usagers, qui sont également des citoyens. Nous invitons le gouvernement et les parlementaires à agir, quitte à apporter de nouveaux amendements législatifs pour s'assurer que l'esprit de la Loi soit respecté. Les usagers qui le désirent doivent avoir accès autant aux soins palliatifs qu'à l'aide médicale à mourir, selon leur volonté propre », a déclaré M. Pierre Blain, directeur général du RPCU.

Afin de s'assurer du respect de la volonté des usagers et de l'absence de dérapages futurs, le RPCU réclame également une représentation directe au sein de la Commission sur les soins de fin de vie, instituée en vertu des nouvelles dispositions de la Loi.

Rappelons qu'au cours des dernières années, le RPCU a fait des représentations favorisant la compassion envers les personnes en fin de vie, un meilleur accès aux soins palliatifs et le respect de leurs volontés par un encadrement légal approprié. Le RPCU a participé notamment aux auditions publiques sur le projet de loi n° 52, *Loi concernant les soins de fin de vie* en septembre 2013 où il avait souligné l'importance d'une information impartiale et accessible, préparée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et du rôle que les comités des usagers et de résidents pourraient jouer dans la diffusion de cette information.

### À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. 86 % des comités des usagers et de résidents du Québec sont membres du RPCU. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744